

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/12/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 6

Nombre de suffrages : 6

Date de convocation

03/12/2025

Date d'affichage

03/12/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

M. CORNUAU Albert, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procurations :

Etai(ent) absent(s) :

M. GABARD Alain, M. PASQUIER Michel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme JOLY Véronique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CORNUAU Albert

Numéro interne de l'acte : D02_12_2025

Objet : D02_12_2025 - EHPAD : TARIF HORAIRE DE LA LIVRAISON DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES DE LA COMMUNE DE SEVREMONT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil du Centre Communal d'Action Sociale que depuis le 15 septembre dernier, la livraison du portage de repas à domicile pour les personnes âgées de la commune est assurée par des agents de l'EHPAD et que le conseil doit fixer le montant à reverser à l'EHPAD.

Monsieur le Président propose :

- Montant horaire : 25,38 €
- Taux frais de gestion : 15 %

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Albert CORNUAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Président, Jean-Louis ROY

